

**REGLEMENT INTERIEUR DE NIORTGLACE**

1. **Règlement Intérieur Général**

1.1 Objet

L’objet de NiortGlace est de permettre la pratique et l’apprentissage du patinage artistique pour les adhérents de tous âges et de tous niveaux, et de faire la promotion de ce sport auprès des habitants de la région Nouvelle Aquitaine.

1.2 Les adhérents

Un adhérent est un membre de l’association, comme le définissent les statuts, à jour de ses cotisations, ayant obtenu ou renouvelé son adhésion. Chaque adhérent est responsable de son propre matériel et dit en prendre soin (bottines, lames, vêtements oubliés…). Chaque adhérent accepte et signe le présent règlement.

*1.2.1 Condition d’admission au club*

Les conditions générales d’admission au club sont :

¬ Etre susceptible de devenir adhérent ;

¬ Etre à jour de ses cotisations, de son dossier d’inscription ;

¬ Avoir obtenu et réglé la carte d’adhérent du Club dont le tarif est arrêté en Assemblée Générale.

Pour pratiquer ce sport, il faut en plus :

¬ Avoir une licence de la FFSG.

¬ Etre couvert par une assurance responsabilité civile couvrant la pratique des sports de glace

¬ Avoir un certificat médical d’autorisation de pratique de ce sport

¬ Respecter les choix des entraîneurs

*1.2.2 Condition d’entrée et de maintien dans une section*

Certains groupes demandent aux patineurs de remplir certaines conditions pour être acceptés ou maintenus dans ces groupes. Ces conditions sont liées aux comportements du patineur ainsi qu’à la progression et aux résultats sportifs.

*1.2.3 Condition de modalités d’exclusion*

Les conditions générales d’exclusion du club, ou d’un groupe :

* Ne plus remplir une ou plusieurs des conditions d’admission au club
* Avoir un comportement contraire aux règles de bonne conduite : vols, dégradations, violence verbales et/ou physiques, menaces, insultes…
* Avoir un comportement imprudent mettant en danger autrui et soi-même
* Avoir un comportement désobéissant par rapport aux consignes verbales ou écrites données par les professeurs, initiateurs ou membres du bureau.
* Non-Respect des choix d’entraîneurs par les adhérents ou leurs tuteurs

*1.2.4 La vie de groupe*

Chaque patineur doit être attentif à la propreté générale des vestiaires et des installations mis à leur disposition. Un vestiaire homme et un vestiaire femme sont à votre disposition afin de respecter l’intégrité de chacun.

Tous les problèmes d’enseignement rencontrés lors des entrainements seront traités avec un des entraîneurs en présence de la commission compétente du bureau en dehors des heures d’entraînement sur glace et sur un créneau défini par les entraîneurs.

1.3 Les Cotisations

Les cotisations sont dues par l’adhérent pour la pratique de son sport.

Une cotisation principale est obligatoire pour tout patineur. Affectée au fonctionnement général, elle est payable d’avance et peut être réglée annuellement, trimestriellement ou mensuellement (dans ce dernier cas, une caution sera exigée) ; elle est calculée de manière dégressive en fonction du nombre de patineurs par fratrie. Son montant est fixé en Assemblée Générale.

Chaque trimestre entamé est dû.

1.4 Les groupes

*1.4.1 Les groupes Loisirs*

**École de glace :** Découverte du patinage à travers des jeux ludiques pour les enfants à partir de 3 ans. Apprendre à marcher, tomber sans se faire mal, se relever… Apprentissage des bases du patinage : la glisse, avant et arrière, équilibre sur un pied, tourner, s’arrêter.

C’est un cours dispensé avec le NHC (Niort Hockey Club) afin de disposer d’un meilleur encadrement pour donner de bonnes bases aux enfants, et débuter dans les meilleures conditions.

**École de patinage :** Ce cours permet aux enfants de 6 à 11 ans, d’apprendre le patinage artistique de manière plus spécifique :

* Consolider les bases acquises,
* Apprendre les attitudes nécessaires au passage de lames et autres tests,
* Apprendre les premiers sauts et pirouettes de base,
* Découvrir le patinage en musique.

**Adolescents :** Ouvert à tous les patineurs de 11 ans 15 ans, voulant découvrir les joies de la glisse avec un apprentissage de qualité en toute sécurité.

**Adolescents confirmés :** Ouvert aux patineurs de 11 ans 15 ans, possédant un bon niveau de patinage et souhaitant continuer à se perfectionner sans les contraintes de la compétition. Apprentissage des sauts simples, des pirouettes de bases, et les lames.

**Loisirs Débutants :** Ouvert à tous les patineurs de 15 ans… et jusqu’à 99 ans, souhaitant évoluer dans la détente en apprenant les bases du patinage.

**Loisirs Intermédiaires :** Ouvert aux patineurs de loisirs débutants, qui maitrisent le patinage de base, souhaitant se perfectionner dans les pas de base et découvrir les sauts et les pirouettes.

**Loisirs Confirmés :** Ouvert aux patineurs de loisirs intermédiaires ou groupe compétition, possédant un bon niveau de patinage et souhaitant continuer à se perfectionner sans les contraintes de la compétition (sauts, pirouettes)

*1.4.2 Les groupes Compétition*

**Pré compétition :** Ouvert aux patineurs souhaitant débuter la compétition ou pratiquer quelques compétitions occasionnelles sur des décisions des entraîneurs. Un maximum de 12 patineurs dans ce groupe. Les entraîneurs se réservent le droit de ne pas accepter un patineur supplémentaire sur la glace pour des mesures de sécurité. Ce cours permet aux enfants de 4 à 11 ans :

* Approfondir les fondamentaux du patinage (tous les sauts simples, retournements complexe, pirouette de base) et aux plus motivés d’accéder à la compétition
* Former des patineurs de moins de 10 ans
* Se préparer aux exigences de la section sportive

**Compétition :** Ouvert aux patineurs du groupe pré compétition souhaitant s’investir d’avantage et dont le niveau permet de faire des compétitions régionales sur décision des entraineurs. Les entraîneurs se réservent le droit de ne pas accepter un patineur supplémentaire sur la glace pour des mesures de sécurité.

* Maintenir et développer un niveau régional
* Perfectionner les fondamentaux du patinage (double sauts, pirouettes complexes et série de pas plus évoluée)

**Section Sportive :** Section mise en place par NiortGlace, le Collège Jean Zay et le lycée de la Venise Verte pour optimiser l’entraînement des compétiteurs dans leur scolarité. Accessible sur tests de sélection. Ouvert à tous les patineurs de la Région Nouvelle Aquitaine.

Également ouvert aux patineurs du groupe pré section pour l’entrée au collège et au groupe compétition pour l’entrée au lycée. Un maximum de 20 patineurs avec 2 entraineurs sur les créneaux de l’après-midi et 1 seul entraineur sur les créneaux du midi. Les entraîneurs se réservent le droit de ne pas accepter un patineur supplémentaire sur la glace pour des mesures de sécurité.

* Développer un niveau national.
* Rechercher la performance sportive individualisée

***Les groupes Compétitions sont ouverts aux patineurs détectés par les entraîneurs.***

1.5 Les Moyens

Le club met à la disposition de ses adhérents différents moyens pour arriver à assurer les objectifs précités, à savoir la pratique et l’apprentissage du patinage :

¬ des entraîneurs diplômés Brevet d’État recrutés par le bureau après consultation du comité Directeur

¬ des séances d’entraînement qui ne peuvent avoir lieu sans la présence d’un entraîneur diplômé qui aura en charge la responsabilité du bon déroulement et de la sécurité de cette séance.

¬ des initiateurs et initiatrices diplômés ou en formation.

¬ une convention d’utilisation des locaux sportifs, mise en place avec les collectivités locales.

¬ du matériel technique et pédagogique.

¬ une scolarité à horaires aménagés pour les patineurs de la section sportive acceptés par le Collège Jean Zay ou le lycée de la Venise Verte.

1.6 Équipe Enseignante

Les professeurs et initiateurs sont tenus d’être présents, à l’heure prévue de chacun de leurs cours et durant toute la durée de ceux-ci. Les professeurs sont tenus d’assumer les divers stages organisés par le club sur la Ville de Niort (Toussaint, Noël, Février et Printemps).

L’accompagnement en compétition est fixé en consensus avec l’organisation du planning du club Ils sont également tenus d’avoir une attitude responsable, respectueuse des patineurs, de leurs familles et des autres membres de l’équipe enseignante et dirigeante, équitable et identique pour chaque enfant.

En cas de présence impossible pour raison majeure, ou lors de déplacement pour compétition, le professeur devra prévenir le bureau ou la commission compétente au plus tôt, et organiser son remplacement, en accord avec le Président.

Tout professeur manquant à ces règles sera interpellé par la commission compétente ou le président du club. Des sanctions par tous moyens légaux, pouvant aller jusqu’au licenciement, pourront être envisagées sur proposition du bureau, après présentation au comité directeur.

L’équipe enseignante est tenue de se vêtir des tenues spécifiques et adaptées mise à disposition par le Club (Manteau, veste…).

1.7 Annulation des cours

Le club a le devoir d’assurer les cours tels qu’ils ont été prévus, du début à la fin de la saison, sauf durant les vacances scolaires et les jours de fermeture fixés par les collectivités locales, ainsi qu’en cas de passages de tests et de compétitions. Le club n’est pas responsable des annulations de séances indépendantes de sa volonté, par exemple lors de manifestations exceptionnelles occupant la glace, lors de grève du personnel de la patinoire ou lors de panne technique rendant la glace impraticable. Ces informations sont relayées sur le site en temps réel.

1.8 Organisation de stage

Le club organise, dans la mesure des heures de glace qui lui sont allouées, des stages payants durant les vacances scolaires de Toussaint, Noël, Février, Pâques. Le club essaie d’ouvrir dans la mesure du possible des stages à chaque groupe (Loisirs et Compétition). Chaque demande d’inscription doit être accompagnée des preuves de licence et d’assurance nécessaires. Les inscriptions sont néanmoins soumises au nombre de places disponibles.

1.9 Bénévolat

Le bénévolat est un des fondements du fonctionnement du club. Toute personne, adhérente ou responsable légal d’un adhérent, a la possibilité de participer à la vie associative du club et d’amener son énergie, ses connaissances, ses idées et sa bonne volonté pour aider au fonctionnement, qu’elles soient quotidiennes ou plus exceptionnelles lors des événements de l ’année. Les règles de comportement et bonne conduite des adhérents s’appliquent de la même manière aux bénévoles. Le Président, le bureau et/ou le comité directeur se réservent le droit de refuser la participation aux tâches bénévoles de personnes ayant entravé la bonne marche du club ou ayant agi à l’encontre de l’intérêt général du club et de ses adhérents.

1.10 Responsabilité et Accident

Les adhérents sont pris en charge par le club lors des séances officielles sur la glace ou les séances officielles hors glace dans le cadre de la préparation physique. La responsabilité du club débute lorsque l’adhérent entre au début de la séance qui lui est destinée et s’arrête lorsque la séance est terminée. L’adhérent ne peut ni pénétrer ni sortir de la glace sans y avoir été invité par un des entraîneurs diplômés du club. Tout accident se produisant sur la glace si les conditions précitées ne sont pas remplies est de la responsabilité de l’adhérent ou de son représentant légal. En cas d’accident, le club se doit de prévenir les secours par l’entremise du bureau. L’intervention des moyens de secours appropriés est alors décidée par le bureau, en liaison avec le responsable de la séance. Le club s’engage également à prévenir, dans les plus brefs délais, la famille du patineur grâce aux différentes coordonnées que celle -ci a transmises au club. L’adhérent se doit de prendre une assurance permettant la pratique de ce sport. La FFSG propose une telle couverture, comprise dans la licence fédérale obligatoire. Le club n’étant pas une garderie, il n’est pas responsable hors des heures de glace qui ne leur sont pas dévolues : Les parents doivent penser à reprendre leurs enfants à la fin de leur cours.

1.11 Perte et vol

Chaque adhérent est responsable de tout ce qu’il amène sur le lieu de pratique du club. Le club ne peut être tenu pour responsable pour les pertes ou les vols au sein des locaux sportifs à notre disposition, y compris dans les vestiaires.

1.12 Règles de Sécurité

L’accès des patineurs sur la glace ne peut se faire en l’absence des enseignants diplômés (BE). Ces derniers doivent être présents sur la glace dès le début du cours.

Pendant les cours les portes d’accès à la glace doivent être tenues fermées. La glace doit être délimitée par niveau lors des cours École de Glace.

Le port des gants est obligatoire.

Les cheveux doivent être attachés (petits cheveux tenus par des pinces)

Des casques sont mis à disposition des patineurs, vivement conseillés pour les plus petits.

Les bonbons et chewing-gum sont interdits pendant les cours

Sur la glace, les entraineurs assurent la discipline. Il est strictement interdit aux parents d’intervenir. En cas de problème, les parents doivent s’adresser aux dirigeants présents.

Afin que les cours se déroulent dans les meilleures conditions, les parents sont invités à s’installer dans les gradins pour l’école de glace uniquement. Pour les parents des autres groupes, la cafétéria est tolérée tant que les parents n’entravent pas le bon fonctionnement des cours et du club, sous peine d’exclusion de la patinoire pendant les cours. La station en bord de piste est strictement interdite.

Il est interdit de se déshabiller ou de s’habiller en dehors des vestiaires. L’accès aux vestiaires n’est pas autorisé aux parents sauf pour les enfants qui ne savent pas encore se chausser tout en respectant l’intégrité de chacun. Un vestiaire femme et un vestiaire hommes sont à votre disposition.

1. **École de Glace**

Les adhérents de l’École de Glace sont soumis au règlement intérieur général du club, ainsi qu’aux conditions spécifiques du règlement intérieur de l’École de Glace. L’École de Glace est sous la responsabilité des professeurs, travaillant en équipe avec les initiateurs du club.

2.1 Objet

L’École de Glace regroupe les adhérents participant aux cours d’apprentissage des bases du patinage. Il est conseillé aux enfants de porter des vêtements chauds et prêts du corps.

2.2 Conditions d’admission

L’accès à l’École de Glace est ouvert à tous les adhérents à jour de leurs cotisations, de leur inscription, ayant une licence FFSG valide et une assurance de pratique du patinage, et ayant fourni un certificat médical d’autorisation de la pratique du patinage sur glace. Trois séances d’essai sont possibles pour tester les joies du patinage sur glace.

2.3 Conditions d’expulsion de la glace

L’encadrement sportif du club se réserve le droit d’expulser de la glace, tout adhérent ne répondant pas aux critères de prudence, de bonne tenue, de courtoisie et de respects des entraîneurs et autres adhérents. Ces conditions sont à l’appréciation expresse des professeurs diplômés d’état et s’ajoutent aux conditions générales d’exclusion déjà mentionnées dans ce document.

2.4 Les cours

*2.4.1 Organisation*

Les groupes de travail sur la glace sont constitués par les professeurs selon le critère du niveau des patineurs avant tout. Les groupes de travail comprennent généralement au plus 15 patineurs avec un professeur ou initiateur. Les patineurs doivent suivre normalement les consignes de cours, ainsi que toutes les animations et manifestations que le club et les professeurs mettent en place pour l’apprentissage, la progression et la promotion de notre discipline.

*2.4.2 Séances*

Deux séances d’entraînement hebdomadaires sont attribuées au groupe École de Glace.

*2.4.3 Les Initiateurs*

Les initiateurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs, ils bénéficieront d’un encadrement adapté, un cursus de formation leur sera proposé pour l’obtention du brevet fédéral. Les initiateurs sont des bénévoles qui secondent l’entraîneur dans l’apprentissage des bases du patinage. La gestion de leur planning est fixée en accord avec l’enseignant.

1. **École de Patinage**

Les adhérents de l’École de Patinage sont soumis au règlement intérieur général du club, ainsi qu’au règlement spécifique de l’École de Patinage. La pratique du patinage nécessite des vêtements près du corps, il est donc demandé aux enfants de porter une tenue de patinage.

3.1 Objet

Ce groupe, constitué au sein du club, a pour objet de proposer un apprentissage plus soutenu du patinage aux patineurs de moins de 11 ans.

3.2 Profil du patineur

L’École de Patinage ne comprend que des patineurs de moins de 11 ans.

3.3 Moyens

*3.3.1 Séances*

Deux séances d’entraînement hebdomadaires sont attribuées au groupe École de Patinage, ainsi que la mise à disposition d’entraîneur Diplômés D’État.

*3.3.2 Découverte de la compétition*

Une ou plusieurs compétitions peuvent être proposées, selon leur progression, aux patineurs les plus avancés du groupe sur décision des entraîneurs. (Ex : Compétition des Petits Loups)

3.4 Cotisations

Les cotisations des cours du groupe École de Patinage sont fixées en Assemblée Générale.

3.5 Orientation

À la fin de chaque saison, le profil de chaque patineur sera évalué par les professeurs, amenant ceux -ci à définir l’orientation de chaque élève pour la saison à venir.

Ces orientations pourront être de 3 types :

¬ Poursuite dans le groupe École de Patinage

¬ Proposition d’entrée dans un des groupes Loisirs.

¬ Proposition d’entrée dans un des groupes Compétitions.

3.6 Conditions d’exclusions

¬ En cours d’année, les conditions d’exclusions sont celles du club paragraphe 1.2.3

¬ En fin d’année la poursuite dans la section ou l’orientation vers une autre section est celle décrite dans le paragraphe 3.5.

1. **Loisirs Adolescents et Adultes (Débutants, Intermédiaires, Confirmés)**

Les adhérents de la section Loisirs sont soumis au règlement général du club, ainsi qu’au règlement spécifique de la section Loisirs. La section Loisirs comprend un professeur responsable, travaillant en équipe avec les autres professeurs. La pratique du patinage nécessite des vêtements près du corps, il est donc demandé aux adhérents Loisirs de porter une tenue de patinage.

4.1 Objet

La section Loisirs regroupe les adhérents de plus de 11 ans participant aux cours d’apprentissage des bases du patinage et de perfectionnement entre 3 groupes débutants, intermédiaires et confirmés

4.2 Les Moyens

Deux séances d’entraînements hebdomadaires sont attribuées à chacun des groupes débutants, intermédiaires, confirmés, ainsi que la mise à disposition d’entraîneur Diplômés D’État.

4.3 Cotisations

Les cotisations des cours de la Section Loisirs sont fixées en Assemblée Générale.

4.4 Orientation

À la fin de chaque saison, le profil de chaque patineur sera évalué par les professeurs, amenant ceux -ci à définir l’orientation de chaque élève pour la saison à venir.

Ces orientations pourront être de 2 types :

¬ Poursuite dans le même groupe Loisirs

¬ Proposition d’entrée dans un groupe Loisirs d’un niveau supérieur (sauf pour les Loisirs Confirmés).

1. **Groupe Pré Compétition**

Les adhérents de la section Pré Compétition sont soumis au règlement général ainsi qu’au règlement spécifique de la section. La pratique du patinage nécessite des vêtements près du corps, il est donc demandé aux enfants de porter une tenue de patinage. Nous souhaitons que les enfants de se mettent en collant chair avec jupette, short ou tunique une fois par semaine (jour fixé par les entraîneurs en début de saison).

5.1 Objet

La Pré Compétition a pour objectif de proposer à chacun de découvrir un peu plus la compétition. Cette section a pour but de développer les qualités de chacun. La participation aux compétitions est sur décision des entraîneurs.

L’entraînement dans cette section est donc orienté vers la progression technique, le travail des programmes de compétition selon les règlements en cours, le passage des médailles.

* 5h45 de glace + 1h30 de créneaux spécifiques aux pirouettes
* 1h de souplesse + 1h de préparation spécifique patinage

5.2 Conditions d’entrée

¬ Sélection sur profil (âge/niveau) faite par les professeurs, dans la mesure des places disponibles.

¬ Acceptation des conditions internes à la section

¬ L’engagement dans la section est pour l’année.

5.3 Moyens

¬ Des séances d’entraînement sur glace.

¬ Des professeurs diplômés d’État en patinage artistique.

¬ Des séances de préparation physique.

¬ Des séances de danse et expression artistique.

5.4 Conditions de maintien

Le maintien en Pré Compétition est décidé en fin de chaque saison par les entraîneurs, pour la saison à venir, selon un profil psychologique, sportif et physique. Le maintien dans la section dépend aussi des conditions suivantes :

¬ Participer à 1h d’entrainement minimum par créneau

¬ Participer à 3 créneaux obligatoires par semaine

¬ Etre assidu aux entraînements.

¬ Être à l’heure aux entraînements. Les professeurs peuvent refuser l’accès d’un patineur à la piste en cas de retards répétés.

¬ Rendre réponse des inscriptions aux compétitions en temps voulu. Toute demande d’inscription hors délai ne sera pas prise en compte.

5.5 Conditions d’exclusion

¬ Non-respect du nombre d’entraînements minimum.

¬ Manque d’assiduité.

¬ Manque de respect envers les autres patineurs, les entraîneurs, les membres du club et les employés Municipaux

¬ Comportement dangereux sur la glace

5.6 La vie du Groupe

Les parents n’ont pas accès aux gradins ou au bord de piste pendant les entraînements. Toute absence doit être justifiée auprès des entraîneurs le plus tôt possible. Le calendrier des compétitions est déterminé en début de saison, il est nécessaire de s’y conformer. Il peut être sujet à variation selon les performances sportives. La pratique du patinage ou d’autres activités sportives intensives pendant les périodes de repos (stages d’été, pratiques de compétitions pendant l’année…) doit être discutée et approuvée par les entraîneurs. Chaque adhérent de ce groupe devra se munir d’une corde à sauter et d’un tapis pour les séances au sol.

1. **Groupe Compétition**

Les adhérents de la section compétition sont soumis au règlement général ainsi qu’au règlement spécifique de la section compétition. Un minimum de 45 minutes d’entraînement est nécessaire pour participer au cours.

La pratique du patinage nécessite des vêtements près du corps, il est donc demandé aux enfants de porter une tenue de patinage. Nous souhaitons que les enfants de se mettent en collant chair avec jupette, short ou tunique une fois par semaine (jour fixé par les entraîneurs en début de semaine).

6.1 Objet

La section compétition a pour objectif de proposer plus de créneaux d’entraînement. Cette section a pour but de développer les qualités de chacun grâce à un entraînement plus soutenu. L’entraînement dans cette section est donc orienté vers la progression technique, le travail des programmes de compétition selon les règlements en cours, le passage des médailles.

* 7h25 de glace + 1h30 de pirouette
* 1h de préparation spécifique au patinage

6.2 Conditions d’entrée

¬ Sélection sur profil (âge/niveau/motivation/marge de progression) faite par les professeurs, dans la mesure des places disponibles.

¬ Acceptation des conditions internes à la section

¬ L’engagement dans la section est pour l’année.

6.3 Moyens

¬ Des séances d’entraînement sur glace.

¬ Des professeurs diplômés d’État en patinage artistique.

¬ Des séances de préparation physique.

¬ Des séances de danse et expression artistique.

6.4 Conditions de maintien

Le maintien en section compétition est décidé en fin de chaque saison par les entraîneurs, pour la saison à venir, selon un profil psychologique, sportif et physique. Le maintien en section compétition dépend aussi des conditions suivantes :

¬ Participer à 1h d’entrainement minimum par créneaux

¬ Maintenir 3 créneaux mais samedi matin obligatoire

¬ Etre assidu aux entraînements, sur et hors glace, ainsi qu’aux stages

¬ Être à l’heure aux entraînements. Les professeurs peuvent refuser l’accès d’un patineur à la piste en cas de retards répétés.

¬ Rendre réponse des inscriptions aux compétitions en temps voulu. Toute demande d’inscription hors délai ne sera pas prise en compte.

6.5 Conditions d’exclusion

¬ Non-respect du nombre d’entraînements minimum.

¬ Manque d’assiduité.

¬ Non-respect du calendrier sportif établi.

¬ Manque de respect envers les autres patineurs, les entraîneurs, les membres du club et les employés Municipaux

¬ Comportement dangereux sur la glace

6.6 La vie du Groupe

Les parents n’ont pas accès aux gradins ou au bord de piste pendant les entraînements. Toute absence doit être justifiée auprès des entraîneurs le plus tôt possible. Le calendrier des compétitions est déterminé en début de saison, il est nécessaire de s’y conformer. Il peut être sujet à variation selon les performances sportives, les sélections par les instances régionales et nationales et les aléas d’organisation des compétitions en France. La pratique du patinage ou d’autres activités sportives intensives pendant les périodes de repos (stages d’été, pratiques de compétitions pendant l’année…) doit être discutée et approuvée par les entraîneurs. Chaque adhérent de ce groupe devra se munir d’une corde à sauter, d’un tapis et d’un élastique de fitness pour les séances au sol.

1. **Section Sportive**

Les adhérents de la section sportive sont soumis au règlement général ainsi qu’au règlement spécifique de la section sportive. La pratique du patinage nécessite des vêtements près du corps, il est donc demandé aux enfants de porter une tenue de patinage. Si un équipement spécifique à la section sportive leur est fourni, il sera demandé aux enfants de les mettre en avant. (Ex : veste spécial section sportive)

7.1 Objet

La section sportive a pour objectif de regrouper et proposer les meilleures conditions d’entraînement possible pour des patineurs de compétition ayant le potentiel d’évoluer en compétitions nationales (division 3,2 et 1). Cette section a pour but de développer les qualités de chacun grâce à un entraînement quotidien accompagné d’une scolarité aménagée et d’un suivi personnalisé.

L’entraînement dans cette section est donc orienté vers la progression technique, le travail des programmes de compétition selon les règlements en cours, le passage des médailles nationales et la sélection dans les championnats.

* 11h25 de glace + 1h30 de pirouette
* 2h de préparation spécifique patinage
* Favoriser les cours de pirouette

7.2 Conditions d’entrée

¬ Sélection sur tests (âge/niveau/motivation/marge de progression) faite par les professeurs, dans la mesure des places disponibles.

¬ Acceptation des conditions internes à la section

¬ L’engagement dans la section est pour l’année, une évaluation sera faite chaque fin de saison afin de maintenir sa place dans le groupe (résultats compétition, investissement dans les entraînements et compétition, progression sur la saison).

7.3 Moyens

¬ Des séances d’entraînement sur glace.

¬ Des professeurs diplômés d’État en patinage artistique.

¬ Des séances de préparation physique.

¬ Des séances de danse et expression artistique.

¬ Stages spécifiques selon possibilités.

¬ Carnet du patineur comme outil de suivi personnalisé permettant de consigner toutes les informations importantes de la saison sportive de chaque patineur, ses objectifs, ses résultats et les appréciations et conseils des entraîneurs.

7.4 Conditions de maintien

Le maintien en section sportive est décidé enfin de chaque saison par les entraîneurs, pour la saison à venir, selon un profil psychologique, sportif et physique. Le maintien en section sportive dépend aussi des conditions suivantes :

¬ Participer à tous les créneaux d’entraînement.

¬ Participer à 1h d’entrainement minimum par créneaux

¬ Participer à un minimum de 3 compétitions choisies par les entraîneurs chaque saison.

¬ Participer à une compétition UNSS par saison choisie par les entraîneurs.

¬ Etre assidu aux entraînements, sur et hors glace, ainsi qu’aux stages

¬ Être à l’heure aux entraînements. Les professeurs peuvent refuser l’accès d’un patineur à la piste en cas de retards répétés.

¬ Rendre réponse des inscriptions aux compétitions en temps voulu. Toute demande d’inscription hors délai ne sera pas prise en compte.

¬ Avoir le potentiel de participer aux compétitions nationales (division 1 et 2).

¬ Participer aux stages, championnats pour lesquels le patineur a été sélectionné

¬ Être inscrit dans l’établissement scolaire partenaire de la section

¬ En fonction des résultats de l’évaluation de fin de saison, les entraineurs se réservent le droit de sortir un élève du groupe : résultats compétition, investissement dans les entraînements et compétition, progression sur la saison.

7.5 Conditions d’exclusion

¬ Non-respect du nombre d’entraînements et de compétitions minimums.

¬ Manque d’assiduité.

¬ Non-respect du calendrier sportif établi.

¬ Manque de respect envers les autres patineurs, les entraîneurs, les membres du club et les employés Municipaux

¬ Comportement dangereux sur la glace

7.6 La vie du Groupe

Les parents n’ont pas accès aux gradins ou au bord de piste pendant les entraînements. Toute absence doit être justifiée auprès des entraîneurs le plus tôt possible. Le calendrier des compétitions est déterminé en début de saison, il est nécessaire de s’y conformer. Il peut être sujet à variation selon les performances sportives, les sélections par les instances régionales et nationales et les aléas d’organisation des compétitions en France. La pratique du patinage ou d’autres activités sportives intensives pendant les périodes de repos (stages d’été, pratiques de compétitions pendant l’année…) doit être discutée et approuvée par les entraîneurs. Chaque adhérent de ce groupe devra se munir d’une corde à sauter, d’un tapis, d’un élastique de fitness et d’un spinner pour les séances au sol.

7.7 Suivi médical

La section sportive amène une pratique sportive intensive. Il est obligatoire d’avoir un suivi médical spécialisé en médecine sportive.

1. **Compétition, Tests et Médailles**

La licence compétition et/ou extension est obligatoire à partir d’un niveau acquis selon le règlement fédéral pour participer aux compétitions et aux passages de tests. L’accompagnement en compétition, tests et médailles est fixé en consensus avec l’organisation du planning du club. En cas de nécessité de service, il peut être envisagé un

coaching extérieur au club.

8.1 Les Tests et médailles

L’inscription à la session de tests et médailles se fait sur proposition de l’entraîneur. Une participation de 5€ est demandé pour les lames et une participation de 10€ les tests supérieurs ou médailles, les tarifs étant fixés par le Comité Directeur.

L’inscription au passage de tests et médailles sera ferme et définitive dès réception du paiement et des documents nécessaires (licences, carnets de tests, …) fournis impérativement un mois avant la date de la session. Les droits sont acquis et non remboursables sauf sur présentation d’un justificatif.

8.2 Les compétitions

L’inscription aux compétitions se fait sur proposition de l’entraîneur. Les tarifs sont arrêtés par chaque organisateur de compétitions*.* L’inscription aux compétitions ne sera réalisée qu’à réception du paiement et des documents nécessaires (licences, carnets de tests, …) fournis impérativement un mois avant la date de la session.

Les droits sont acquis et non remboursables quelque soit le motif du forfait cependant le certificat médical est incontournable pour l’attribution des points en fonction du règlement de chaque discipline. Les frais de déplacement et d’hébergement sont à la charge des familles

Le nombre de compétition est déterminé par la division dans laquelle se situe le(a) patineur(se) :

Régionale 3 : 2 compétitions choisi par les entraîneurs

Régionale 2 : 3 Compétitions choisi par les entraîneurs

Régionale 1 : 4 compétitions choisi par les entraîneurs

National 3+2+1 : 5 compétitions choisi par les entraîneurs

8.3 Programme Compétition

Un programme de compétition se réfléchit en amont. Il est demandé aux patineurs de fournir leur musique en juin avec leur thème et l’histoire qu’ils souhaitent raconter sur papier. Sans cela, les patineurs garderont leur programme de la saison précédente.

Dans le cadre de la préparation aux compétitions, les programmes se travailleront sans les gants et sans la veste lors des entraînements afin de se rapprocher des conditions des compétitions.

Je certifie Mme/M./Melle …………………………………………………………………… tuteur de l’enfant ………………………………….. avoir pris connaissance de ce présent règlement et accepte de le respecter sous peine d’application du paragraphe 1.2.3.

Le club L’adhérent Le tuteur légal